



Date : 20.06.2017

Nombre de pages : 7

Fichier : CR/CM/2017/06/15

Rédigé par : Véronique GERGAUD / Bertrand MERRET

Validé par : Bertrand MERRET

L'an deux mille dix-sept, le 15 juin à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre MEHAIGNERIE, Maire.

Secrétaire de séance : Monsieur LEONARDI Pierre

Nombre de conseillers en exercice : 33

L'an deux mille dix-sept, le quinze juin

Présents : 29

le Conseil municipal réuni, après convocation légale,

Votants (dont 3 pouvoirs) : 32

Date de convocation : le 8 juin 2017

Etaient présents (voix délibératives) :

Monsieur MÉHAIGNERIE Pierre, Madame CHARLOT Anne, Monsieur LEBRY Jean-Pierre, Madame DUCHESNE Marie-Cécile, Monsieur MAISONNEUVE Bruno, Madame MATHIEU Danielle, Monsieur MOREL Anthony, Madame BOUQUAY Marie-Annick, Monsieur VEILLÉ Jean-Luc, Monsieur BESNARD Jean-Yves, Monsieur HEULOT Fabrice, Madame CHEHABEDDINE Carole-Anne, Madame PRACHT Michèle, Madame LEBOUUC Jeanine, Monsieur PASQUER Xavier, Madame MOUCHOTTE Constance, Monsieur LE MIGNANT Lionel, Monsieur SOUVESTRE Pascal, Monsieur TRAVERS Paul, Mme GUERMONT Viviane, Monsieur BOUVIER Pascal, Madame DELANOE Catherine, Monsieur PAILLARD Gontran, Madame TROPÉE Christèle, Monsieur LEONARDI Pierre, Monsieur UTARD Hervé, Monsieur MORIN Pierrick, Monsieur COIGNARD Jacques, Madame GOZE Pascale.

Ont donné pouvoir :

Monsieur LAPAUSE représenté par Madame CHARLOT Anne, Madame DE MONNERON Jeannette représentée par Monsieur BOUVIER Pascal, Madame MARTIN Nathalie représentée par Madame LEBOUUC Jeanine.

Etait absente à la séance :

Madame CLOAREC Christine.

Etaient absents aux questions N° :

Mme BOUQUAY : 1 et 2.

Mme MATHIEU et Mme DELANOE : 1, 2 et 4.

Mme CHEHABEDDINE : 1, 2, 4, 5 et 6.

M. MAISONNEUVE : 1, 2, 4, 5, 6, 7 et 8.

La question N° 3 a été traitée après la question N°10.

Diffusion : Le Conseil Municipal.

DÉCISIONS DU MAIRE

SUJET		AVIS / SUITE A DONNER
5.8	N°59 - Décision d'estimer en justice – Annulation de la DUP délivrée par le Préfet d'Ille-et-Vilaine dans le cadre de la ZAC de la Roncinière par la CAA de Nantes - Cassation	Défense des intérêts de la ville par le Cabinet SCP Gaschignard, 27 Quai Anatole France – 75007 PARIS – Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation
1.1	N°60 - Marchés publics – Remplacement de menuiseries extérieures à l'école primaire du château – Avenant 1	<p>Avenant N°1 au marché n° 2015/045 attribué à la Société PELE Menuiserie et Agencement prenant en compte les modifications mentionnées ci-dessous :</p> <p>- Adaptation des prestations sur le poste « portes » : + 9 282.31€ HT,</p> <p>- Adaptation des prestations sur le poste « fenêtres » : - 3 958.38€ HT.</p> <p>Le montant du marché est porté de la somme de 132 000,00€ HT à la somme de 137 323.93€ HT.</p>

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 18 mai 2017

N° 1	5.2	Fonctionnement des assemblées - Désignation du secrétaire de séance	M. LEONARDI est désigné secrétaire de séance.
N° 2	5.2	Fonctionnement des assemblées - Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 18 mai 2017	Approbation à l'unanimité des présents et représentés du compte rendu du Conseil municipal du 18 mai.
N° 3	7.10	Divers - Rétrocession de concession funéraire - Monsieur X	Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la rétrocession de concession funéraire.
N° 4	7.1	Décisions budgétaires – Décision modificative 3 – Budget principal	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la modification n°3 apportée au Budget principal.</p> <p><i>H. UTARD s'interroge sur la diminution de 43 476 € correspondant à des dépenses imprévues de fonctionnement et son impact sur la gestion restante des six derniers mois de l'année.</i></p> <p><i>La réponse sera adressée par l'Adjoint aux Finances.</i></p>
N° 5	7.3	FINANCES LOCALES - Emprunts - OGEC JEANNE D'ARC - Réitération garantie d'emprunt suite à renégociation d'un prêt - Avis de principe	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés de l'avis de principe donné pour la réitération d'une garantie d'emprunt suite à une renégociation de prêt – OGEC Jeanne d'Arc.</p> <p><i>P. MÉHAIGNERIE observe qu'il y a beaucoup de travaux dans les écoles, ce qui est bon signe car les effectifs augmentent, notamment sur l'école Jean Guéhenno.</i></p> <p><i>Il demande à quel moment les travaux d'extension de la</i></p>

			<p>restauration du Lycée Bertrand d'Argentré débuteront.</p> <p><u>H. UTARD</u> répond qu'ils commenceront en 2018 et ne peuvent pas être accélérés en raison d'une programmation annuelle qui tient compte des priorités régionales.</p> <p><u>D. MATHIEU</u> confirme que l'école Jean Guéhenno a augmenté ses effectifs de plus de 30 élèves au cours de l'année. Les parents réclament l'ouverture d'une classe supplémentaire l'année prochaine et la Ville soutiendra cette demande. Il n'y a cependant pas encore d'ouverture conditionnelle.</p>
N° 6	7.5	Subventions - Finances locales - Subventions enseignement privé - Complément à la délibération n° 43 du 16 mars 2017	Approbation à l'unanimité des présents et représentés des subventions apportées à l'enseignement privé.
N° 7	2.3	Droit de préemption urbain - Lotissement de La Basse Gasnais - Exclusion du champ d'application du droit de préemption urbain	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés de l'exclusion du champ d'application du droit de préemption urbain du lotissement de la Basse Gasnais.</p> <p><u>P. MORIN</u> s'oppose à tout abandon de ce type de droit à des tiers, car on ne peut estimer à l'avance l'opportunité de préempter, comme par exemple sur les terrains voisins du stand de tir.</p> <p><u>P. MÉHAIGNERIE</u> remarque que la Ville dispose de réserves foncières ailleurs et qu'il est difficile d'annoncer, lorsqu'il y a des travaux d'infrastructure, qu'on va bloquer tout ou partie du terrain pour les réaliser.</p> <p><u>P. LEONARDI</u> demande si le taux de 20% de logements sociaux exigé est toujours le même.</p> <p>Il est répondu qu'en application de la loi SRU, le taux est d'environ 20 à 21% sur les programmes. La majoration évoquée à 25% n'est applicable que sur les zones tendues et ne concerne pas la Ville de Vitré.</p>
N° 8	3.5	Autres actes de gestion du domaine public - Rétrocession des équipements communs du lotissement du Pont Billon	Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la rétrocession des équipements communs du lotissement du Pont Billon.
N° 9	3.2	Aliénations - ZAC de La Roncinière - Commercialisation de la tranche 2 - Fixation du prix de vente	Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la fixation du prix de vente des lots de la tranche 2 de la ZAC de la Roncinière.
N° 10	7.2	Fiscalité - Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) - Approbation des tarifs 2018	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés des nouveaux tarifs pour l'année 2018.</p> <p><u>P. MÉHAIGNERIE</u> signale que certaines enseignes de la zone de la Baratière se plaignent d'un manque de visibilité en raison de la présence d'arbres, pourtant nécessaires à un urbanisme de qualité.</p> <p><u>H. UTARD</u> remarque que depuis 2013, la Ville confie à la société GO+ le soin de mesurer les surfaces des enseignes. Ce travail, rémunéré selon les années entre 13</p>

			<p>et 17 k€ est récurrent. Il préférerait que cette somme soit affectée sur des charges de personnel et que la mission soit effectuée en régie, afin de renforcer le lien entre la Ville et les commerçants concernés par l'affichage publicitaire.</p> <p><u>J.L. VEILLÉ</u> ne rejette pas cette idée, mais souligne que ce travail est très conséquent, en raison des changements constants des affichages.</p> <p>Il est précisé que cette prestation fait appel à des compétences de juriste et de géomètre, que la Ville n'est pas en mesure actuellement de réunir. En outre, l'externalisation a aussi l'avantage de créer une certaine distance vis-à-vis des commerçants en évitant des conflits trop forts.</p>
N° 11	1.4	Autres types de contrat - Avenant n°2 à la convention Bretagne Vivante	Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la signature d'un avenant N° 2 à la convention Bretagne vivante.
N° 12	7.10	Divers - Revalorisation de la redevance pour les locaux BMX	Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la revalorisation de la redevance pour les locaux BMX à compter du 1 ^{er} Juillet 2017 et révisables au 1 ^{er} juillet de chaque année.
N° 13	7.10	Finances locales - Revalorisation des tarifs d'utilisation des salles et terrains de sports	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la revalorisation des tarifs d'utilisation des salles et terrains de sports à compter du 1^{er} juillet 2017.</p> <p><u>J. COIGNARD</u> observe l'absence de tarification du local de l'ASV dans la liste annexée.</p> <p><u>B. MAISONNEUVE</u> assure qu'une tarification existe, mais qu'elle ne figure pas dans le tableau.</p>
N° 14	7.5	Subventions - Attribution des subventions pour le sport de haut niveau	Approbation à l'unanimité des présents et représentés de l'attribution des subventions pour le sport de haut niveau.
N° 15	7.5	Subventions - Subvention à l'Echiquier Vitréen pour la formation au diplôme d'entraîneur	Approbation à l'unanimité des présents et représentés du versement de 85€ attribué à l'Echiquier Vitréen pour la formation d'un entraîneur.
N° 16	7.5	Subventions - Rectificatif de la subvention annuelle attribuée à l'Echiquier Vitréen	Approbation à l'unanimité des présents et représentés du rectificatif apporté à la subvention annuelle attribuée à l'Echiquier vitréen.
N° 17	7.10	Divers - Tarifs de la saison 2017 / 2018 du Centre Culturel Jacques Duhamel	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés des nouveaux tarifs pour la saison 2017/2018.</p> <p><u>H. UTARD</u> souhaite relayer la demande des établissements scolaires, de pouvoir bénéficier d'un tarif abordable pour la location d'une salle du Centre Culturel, une fois par an. Cela permettrait également de faire rentrer dans ce lieu, des familles qui n'y vont pas facilement et favoriserait l'accès à la culture.</p> <p><u>M.C. DUCHESNE</u> précise qu'un travail est en cours sur cette question. Concernant l'accès à la culture, plusieurs spectacles sont gratuits, notamment avec le Conservatoire</p>

			<p>et les classes CHAM.</p> <p><u>P. MÉHAIGNERIE</u> rappelle cependant le contexte de baisse des dotations de l'Etat alors que le projet de programmation des investissements pour les prochaines années est conséquent, notamment sur le patrimoine, le sport, les écoles, la voirie, l'opération lumière, les travaux au Parc des expositions et le logement... Des choix devront être faits.</p>
N° 18	8.9	Culture - Convention pour la réalisation de décors par le Lycée des Métiers pour le Centre Culturel Jacques Duhamel	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la signature d'une convention entre le Lycée des Métiers de Vitré et le Centre Culturel pour la réalisation de décors.</p> <p><u>J. COIGNARD</u> regrette l'absence de plaque apposée aux façades des établissements scolaires publics, alors qu'un projet devait être étudié avec le lycée des Métiers de Vitré.</p> <p><u>D. MATHIEU</u> précise qu'il avait été envisagé un partenariat avec cet établissement pour réaliser une plaque reprenant la devise républicaine dans le cadre d'un travail de citoyenneté. Cependant, les écoles ont émis le souhait de n'avoir seulement qu'une plaque très simple. La décision étant récente, elle sera mise en œuvre prochainement.</p>
N° 19	8.9	Culture - Révision du Schéma Directeur d'Aménagement Lumière	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la révision du Schéma Directeur d'Aménagement Lumière</p> <p>Diffusion d'une présentation.</p> <p><u>P. MÉHAIGNERIE</u> rappelle que le sujet du cœur de ville avait fait l'objet de débats lors des dernières élections municipales. Pour la vitalité des cœurs de ville, il faut travailler sur six éléments majeurs :</p> <p>⇒ la mobilité. : la passerelle, le PEM, les trains, participent pleinement à la vitalité.</p> <p>⇒ l'activité économique : l'immeuble des 3000 m2 et l'hôtel Mercure dont les travaux commencent prochainement.</p> <p>⇒ la rénovation urbaine. : programme de rénovation d'immeubles pour ramener des habitants en cœur de ville.</p> <p>⇒ le patrimoine. : programme pluriannuel avec la DRAC.</p> <p>⇒ les services publics. : maintien des services comme par exemple l'école du Château.</p> <p>⇒ la présence des enfants. : multiplication des animations, notamment en été.</p> <p>Après avoir visité plusieurs communes, dont Rochefort-en-Terre, il apparaît que l'investissement génère dix fois son montant en retombées économiques. Toutes les Villes ayant engagé ce type d'opération, comme Chartres, sont extrêmement satisfaites.</p> <p>Il souligne que la déambulation favorise la convivialité des</p>

familles et la prise en compte de ce que représente le patrimoine.

Enfin, le thème retenu sur « l'ouverture au monde », d'actualité politique, ramène à l'histoire de la Ville et à sa prospérité liée à ces périodes d'ouverture sur le monde, en opposition aux conflits liés aux guerres de religion.

P. MORIN regrette sur la forme qu'après les visites organisées et les premiers débats, les élus n'ont plus été associés.

M. PRACHT demande si l'approche numérique est orientée sur un projet de réalité augmentée ou virtuelle.

M.A. BOUQUAY précise que le projet n'est pas encore bâti, mais qu'il faudra faire des choix, notamment sur ce type de technologie.

P. MÉHAIGNERIE propose que pour les deux ou trois candidats retenus, le Conseil soit réuni de manière informelle pour permettre aux élus de participer aux choix du candidat.

X. PASQUER demande si le budget de fonctionnement de ce projet a été estimé.

M.A. BOUQUAY répond qu'il devra être déterminé par chaque candidat. Les critères de fonctionnement et de maintenance font partie intégrante de ce marché et de son étude.

C.A. CHEHABEDDINE s'interroge sur la nature du vote demandé et sur l'engagement qui en découle.

M.A. BOUQUAY précise qu'il s'agit de proposer une enveloppe à l'intérieur de laquelle les candidats devront élaborer leur programme.

M.C. DUCHESNE, considérant l'objectif important en nombre de visiteurs, souhaite savoir si le budget consacré à la communication est inclus dans cette enveloppe.

M.A. BOUQUAY informe qu'il y aura effectivement un budget communication mais aussi l'utilisation des médias importants (ex : plus beaux villages de France...).

P. MÉHAIGNERIE précise qu'il a pour objectif d'obtenir 50% de subventions sur ce projet innovant. Compte-tenu des retombées sur l'activité économique, il s'agit d'un investissement très percutant.

P. BOUVIER, rappelle également l'importance du projet de création d'une aire de camping-car afin de favoriser l'accueil touristique.

L. LE MIGNANT s'associe aux remarques sur la maîtrise du budget de fonctionnement, sans remettre en cause l'intérêt du projet et s'interroge sur la capacité réelle d'évaluation du retour sur investissement.

N° 20	7.10	Divers - Festival de l'imaginaire : partenariat avec la Maison des Cultures du Monde pour l'accueil du trio Stranbej à la Médiathèque et vente de CD	Approbation à l'unanimité des présents et représentés du partenariat proposé.
N° 21	7.1	Décisions tarifaires - Tarifs éducation restauration	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés des nouveaux tarifs du service Education restauration applicables au 1^{er} septembre 2017.</p> <p><i>C.A. CHEHABEDDINE remercie la commission d'avoir proposé une baisse des tarifs pour les enfants de la Malabizou et observe cependant que les prix appliqués pour le CSLH de Vitré sont supérieurs à ceux concernant les centres de loisirs des communes extérieures.</i></p> <p><i>D. MATHIEU confirme que le travail se poursuivra pour améliorer progressivement la cohérence des nombreux tarifs des services de restauration.</i></p> <p><i>H. UTARD, remarque l'illisibilité de certaines lignes du tableau joint à la délibération (une correction sera apportée) ainsi que la progression uniforme à hauteur de 0,01€ du prix de la restauration scolaire, quel que soit le quotient familial. Cette uniformité conduit à augmenter proportionnellement les prix les moins chers. Il suggère, pour les prochaines années, de maintenir la progressivité de l'augmentation selon le quotient familial.</i></p> <p><i>D. MATHIEU informe le Conseil du choix de maintenir à la rentrée prochaine, l'organisation des rythmes scolaires sur neuf demi-journées, avec des TAP de 15h45 à 16h30. Le dispositif sera évalué en cours d'année, et réinterrogé pour la rentrée 2018.</i></p>
N° 22	1.1	Commande Publique – Marchés publics - Article L2122-22-4 du code général des collectivités territoriales - Décisions prises par le Maire en matière de marchés publics	Pour information du Conseil municipal.
N° 23	5.8	Institutions et vie politique – Décision d'ester en justice - Article L2122-22-16 du code général des collectivités territoriales - Décisions prises par le Maire en matière de contentieux	Pour information du Conseil municipal.
N° 24	4.1	Fonction publique - Personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T. - Tableau des effectifs	Approbation à l'unanimité des présents et représentés des modifications du tableau des effectifs.
N°25	4.1	Fonction publique - Personnels stagiaires et titulaires de la F.P.T. - Mise à disposition de personnel	Approbation à l'unanimité des présents et représentés des mises à disposition de Messieurs MERRET et HENRIO auprès de Vitré Communauté.